



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE
GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT
DU CAMES

*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **DG** Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanani Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesser@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazébo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15 /07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al, 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

KOUAME Konan Simon1-15

LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI16- 25

IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA

ABAKAR Ousmane Abdallah26- 40

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN

AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand41- 54

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE

ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....55-72

LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)

DÉDÉ Jean Charles73-92

PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO

SANKARA Yassia93-114

LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE

Robert Lorimer ZOUKPÉ115-128

INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS

BAGAN Dègnon129-151

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF

COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS	
DOFFOU N'Cho François	152-166
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	
BONANÉ Rodrigue Paulin	167-184
L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra	185-199
L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE	
Youssef DIARRASSOUBA	200-209
GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS	
KOFFI Éric Inespéré	210-229
INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore	230-247
LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE	
Moulo Elysée KOUASSI	248-261
BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni	262-275
<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK	276-301
L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE	
ALKARAKPEY Méyssouun	302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afi	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry.....	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko.....	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAH I Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICA I N : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEF I ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MAL DE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	
Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES

TOUKO Arinte.....1038-1050

GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac 1051-1070

DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE

Alain Messoun ESSOI 1102-1123

FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE

KOUASSI N'Goh Thomas 1124-1137

APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

SAMBO Jean Jonasy Fils 1157-1184

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES

DIALLO Fousseny1204-1231

AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME*1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina1265-1281

Gouvernance politique

LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006).

ADIKOU Missiagbéto

Université de Kara

Histoire contemporaine

Résumé Comme dans la plupart des pays francophones d'Afrique, le processus de démocratisation a débuté au Togo dans les années 1990 avec des crises sociopolitiques. Le son de cloche a été donné par les mouvements du 05 octobre qui ont abouti à une conférence nationale souveraine (CNS). Au lendemain de cette conférence, les acteurs politiques togolais peinent à accorder leur violon, mettant ainsi en veilleuse le bon fonctionnement des institutions de la République. La première élection présidentielle de 1993, dans ce processus de la démocratisation du pays, a été organisée sur fond de tension. Elle a été boycottée par la classe politique de l'opposition qui jugeait que les scrutins étaient mal organisés. Ce boycott avait conduit l'Union européenne et les institutions de Breton Wood à suspendre la coopération avec le Togo. Dans la recherche des voies et moyens pour rétablir cette coopération, des accords ont été signés entre le pouvoir et l'opposition. Dans le lot de ces accords, il y a l'accord cadre de Lomé de 1999 et l'accord politique global de 2006. Quel est l'apport des deux accords signés à Lomé dans le processus de démocratisation au Togo ? C'est à cette question que nous voulons apporter un éclaircissement à travers le sujet : « Le processus de démocratisation au Togo : de l'accord cadre à l'accord politique global (1999- 2006) ». Cette contribution a le mérite de montrer l'importance des accords politiques dans le processus de démocratisation d'un pays pour l'instauration d'une bonne gouvernance. L'approche documentaire utilisée est

variée et est constituée des différentes publications scientifiques sur l’histoire politique de la période démocratique du Togo, des journaux ainsi que les témoignages recueillis auprès de quelques personnes ressources.

Mots clés : accord politique, démocratisation, gouvernance, crises sociopolitiques

THE DEMOCRATIZATION PROCESS IN TOGO: FROM THE SIGNATURE OF THE FRAMEWORK AGREEMENT TO THE GLOBAL POLITICAL AGREEMENT (GPA) (1999-2006).

Abstract As in most French-speaking African countries, the democratization process began in Togo in the 1990s with sociopolitical crises. The bell was set by the October 5th movements, which led to a sovereign national conference (CNS). In the aftermath of this conference, Togolese political actors struggled to get their act together, thus putting the proper functioning of the institutions of the Republic on hold. The first presidential election of 1993, in this process of democratization of the country, was organized against a backdrop of tension. It was boycotted by the opposition political class, according to them, for poor organization of the polls. This boycott led the European Union and the Breton Wood institutions to cut cooperation with Togo. In the search for ways and means to reestablish this cooperation, agreements were signed between the government and the opposition. Among these agreements are the Lomé Framework Agreement of 1999 and the Global Political Agreement of 2006. What is the contribution of the two agreements signed in Lomé to the democratization process in Togo? This is the question we aim to address through the topic: The

Democratization Process in Togo: From the Framework Agreement to the Global Political Agreement (1999-2006). This contribution has the merit of showing the importance of political agreements in the democratization process of a country for the establishment of good governance. The documentary approach used is varied and consists of different scientific publications on the political history of the democratic period in Togo, newspapers as well as testimonies collected from a few resource people.

Keywords: political agreement, democratization, governance, sociopolitical crises

Introduction

La démocratisation des Etats est une nouvelle forme de gouvernance introduite en Afrique dans les années 1990. Au Togo comme dans la plupart des pays africains, le processus a démarré sur fond de tension avec à la clé des bouleversements sociopolitiques. Des malentendus de tout genre se sont créés entre les acteurs politiques et la société civile. La gouvernance politique au sommet de l'Etat a alors eu du plomb dans les ailes. En vue de trouver une solution et remettre le pays sur les rails, différents accords ont été signés. Deux de ces accords, ont été prépondérants dans ce processus. Il s'agit de l'accord-cadre de Lomé en 1999 et de l'accord politique global en 2006. C'est ce qui a guidé le choix de ce sujet: Le processus de démocratisation au Togo: de l'accord-cadre

de Lomé à l'accord politique global (APG) (1999-2006). Les accords entre le parti au pouvoir et l'opposition pour la gestion d'un pays font partis des pratiques démocratiques historiquement instituées en Afrique post-conférences nationales. Cela est indispensable pour le développement du pays. Plusieurs pays africains dont le Togo se sont inscrits dans cette logique. Quel est l'impact des deux accords signés à Lomé pour le processus démocratique au Togo dans le projet de bonne gouvernance ?

L'objectif de cette contribution est de montrer, sous le regard d'une histoire immédiate, l'impact de ces accords politiques togolais dans le processus de démocratisation du pays. En vue d'atteindre l'objectif de cette étude, nous nous sommes basé sur une série de documentation aussi riche que variée. Nous sommes partis des collectes des informations dans quelques journaux, en passant par des sources électroniques et des ouvrages spécifiques sans oublier les travaux de recherche qui ont traité localement de la question. Nous avons également recueilli des informations auprès des personnes ressources, acteurs et témoins des faits historiques de la période concernée, aussi bien membres du pouvoir, de l'opposition que de la société civile. Après analyse de toutes ces informations recueillies, nous avons articulé notre recherche autour de deux points. Il s'agit, pour le premier point, de présenter aussi bien le contexte d'émergence de signature des accords politiques au Togo que leur contenu et, dans le second point, de présenter et de discuter de leurs impacts sur la vie sociopolitique au Togo, particulièrement concernant la bonne gouvernance .

1. Contexte de la signature des accords politiques au Togo

Le Togo, comme la plupart des autres pays, surtout d'Afrique francophone s'était soumis à l'exercice d'une nouvelle forme de gouvernance politique dans les années 1990. Tout avait commencé par les manifestations sociopolitiques contre le régime à parti unique du président Gnassingbé Eyadema qui était au pouvoir

depuis 1967. Certains leaders politiques s'étaient saisi de l'aubaine pour demander des assises nationales. Les différentes discussions ont abouti à la tenue d'une conférence nationale qui est devenue « souveraine » au moment de son déroulement. Ce rendez-vous entre les forces vives du Togo a été suivi d'une période de transition démocratique. Pour mettre le pays sur les rails d'une bonne gouvernance et d'une démocratie participative et inclusive, une élection présidentielle fut organisée après la période de transition. L'organisation et les résultats de ce scrutin ont été les prolégomènes de la signature des accords politiques.

2. Election présidentielle de

1993 au Togo : entre boycott et réélection du président Gnassingbé Eyadema

Les conférences nationales souveraines (CNS) ont été organisées principalement dans les pays francophones pour lancer le processus de démocratisation (F Eboussi-Boulaga, 1999, p.25). Les travaux de la CNS au Togo, ont accouché de 23 actes officiels et de 18 résolutions. Selon l'un des actes, notamment l'acte N°7 adopté le 23 août 1991, portant loi constitutionnelle organisant les pouvoirs durant la période de transition, cette période transitoire doit durer une année. L'une des missions confiées au gouvernement de transition, fut l'organisation des élections législatives et présidentielles. Mais les différents gouvernements qui se sont succédé pendant la période de transition n'étaient pas arrivés à bout de leur mission. Le pays végétait dans une léthargie jusqu'à la signature d'un accord entre le pouvoir et l'opposition le 11 juillet 1993. Cet accord établit le calendrier des élections législatives et présidentielles qui doivent se dérouler sous la supervision de 110 observateurs militaires Burkinabè et Français pour la sécurité des candidats. Il y avait la présence des observateurs internationaux, notamment les représentants des quatre pays membres du comité de suivi

(Allemagne, France, Etats-Unis, Egypte et Burkina Faso) et certains organismes non gouvernementaux spécialisés dans la supervision des élections¹.

Malgré ces différentes dispositions, l'élection présidentielle du 25 août 1993, qui se voulait pluraliste depuis les coups d'Etat de 1963 et de 1967 au Togo, avait été boycottée par la classe politique de l'opposition traditionnelle². Elle évoqua une mauvaise organisation de ce scrutin pour justifier sa position. Ce boycott de l'opposition avait balisé la voix au président Gnassingbé Eyadéma. Il était sorti victorieux de cette échéance avec un score de 96,42 % face à deux candidats sans poigne, Jacques Amouzou et Adani Ifè (V. Okana, 1998, p. 48). Selon l'Union Européenne et les institutions de Breton Wood, ce boycott de l'opposition a été le bémol au processus de démocratisation. Du coup, la crédibilité du scrutin a été remise en cause. Elles le manifestèrent en prenant la décision de suspendre les liens de coopération avec le Togo.

3. De la crédibilité du scrutin de 1993 à la rupture de la coopération avec les bailleurs de fonds

Le 06 janvier 1993, le président Gnassingbé Eyadéma et le Premier Ministre de la transition, Me Kokou Koffigoh ont mis fin au dernier gouvernement de transition (Y. Dégli 1996, p.184). Le 18 janvier, le Premier Ministre est reconduit dans ses fonctions pour former un nouveau gouvernement. C'est ce gouvernement mis en place qui avait la charge d'organiser l'élection présidentielle de 1993. Malgré les manifestations de certains togolais contre la complicité entre le Premier Ministre et le Président de la République, le processus électoral était en branle. L'autre son de cloche, fut la division au sein de l'opposition. Les leaders de

¹ Marché nouveau N°002 Togo, p.39

² L'opposition traditionnelle était incarnée par le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) dirigé par Me Yaovi Agboyibor ; la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) avec à sa tête le Pr. Léopold Gnininvi ; l'Union des Forces et changement (UFC) de Gilchrist Olympio ; l'Union Togolaise pour la Démocratie (UTD) de Edem Kodjo et le Parti pour la Démocratie et la Rédemption (PDR) de Zarifou Ayéva.

l'opposition peinaient à dégager un candidat unique pour affronter le président sortant qui est au pouvoir depuis 26 ans. Il était candidat à sa propre succession. Presque tous les leaders étaient rangés en ordre de bataille pour le fauteuil présidentiel. C'est dans cette atmosphère délétère empreinte de mésentente que le scrutin fut organisé. Les opposants au régime du président Gnassingbé Eyadéma y ont vu une mauvaise organisation et un manque de consensus. Au final, ils résolurent à l'unanimité de jeter l'éponge.

Comme nous l'avons susmentionné, ce boycott a été interprété par les institutions de Breton Wood et l'Union Européenne comme un déficit électoral et, par ricochet, un déficit démocratique. Elles décidèrent de couper les relations de coopération avec le Togo. Ainsi, le 11 février 1994, l'ordre fut donc donné aux coopérants de rentrer en France avant la fin du mois de mars. Il s'agit d'environ 110 cadres techniques et enseignants, et une quinzaine de chercheurs de l'ORSTOM³. Cet institut qui jouissait de plus d'autonomie, put maintenir son centre en veilleuse, avec quelques chercheurs qui réussirent à continuer encore quelque temps leurs travaux. Il y avait 50 officiers et sous-officiers affectés au sein de l'armée togolaise qui ont été rapatriés. Le Centre culturel français de Lomé fut fermé, etc (K. Kodjo, 1999, p.65-66).

Ainsi, la gouvernance au sommet de l'Etat a reçu un coup dur. Le Premier Ministre Kokou Koffigoh et le président Gnassingbé Eyadéma n'avaient pas réussi, malgré les différents stratagèmes mis en place pour redorer leur blason, à renouer la coopération avec les bailleurs de fonds. Ce fut dans ces conditions que les élections législatives ont eu lieu en 1994 pour élire les députés de la 4^e République. Cet hémicycle fut le terreau des malentendus de tout genre entre les

³ ORSTOM, acronyme de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer, était un établissement public français créé en 1943. Il était chargé de la recherche scientifique et technique dans les territoires d'outre-mer. C'était un organisme de recherche français qui a joué un rôle important dans le développement scientifique et technique dans ces territoires. En 1998, il a été remplacé par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Confer <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/ORSTOM/136392>, consulté le 20 mai 2025 à 10h 30.

députés issus de la majorité présidentielle et ceux issus de l'opposition pendant toute la durée de cette mandature. Cinq années plus tard, un autre scrutin fut organisé pour le renouvellement de cette assemblée nationale le 21 mars 1999. Quatre mois après ce scrutin, l'un des deux accords politiques qui font l'objet de notre étude, a été signé entre les acteurs politiques togolais.

4. Contenus et signataires des deux accords politiques au Togo

Dans la recherche de solution pour renouer avec les bailleurs de fonds, deux accords politiques ont été signés en l'espace de sept ans, 1999 et 2006 au Togo. Le premier est dénommé accord-cadre de Lomé et le deuxième, accord politique global.

Du 9 au 11 juin 1999, s'est tenue à Paris une rencontre entre les leaders politiques togolais avec l'aide de quatre facilitateurs à savoir le Français Bernard Stasi, l'Allemand Paul Von Stulpnagel, le Suisse Georg Reich, envoyé par l'Union Européenne, et le Sénégalais Moustapha Niasse, envoyé par la Francophonie. Les débats au cours de cette rencontre ont tourné autour du respect de la constitution, le financement des partis politiques, la question de sécurité, le retour des réfugiés, l'organisation démocratique et la transparence du scrutin, etc (M. Adikou, 2008, p.65).

Après trois jours de discussion, cette assise avait abouti à la rencontre de Lomé pour la tenue du dialogue inter-togolais. Les discussions de Lomé furent ouvertes le 19 juillet 1999. Pendant 10 jours de travaux, ce dialogue a abouti à la signature d'un accord –cadre de Lomé, signé par toutes les formations politiques à l'unanimité le 29 juillet 1999. Les différents signataires de cet accord furent Bob Akitani, de l'UFC, Edem Kodjo, de l'UTD, Zarifou Ayéva, du PDR, Léopold Gnininvi, de la CDPA, de Yaovi Agboyibor, du CAR et Fanbaré Natchaba, du RPT. L'organisation démocratique et transparente de la prochaine élection législative fut la clause fondamentale de cet accord. Le facilitateur de cet accord, le

Sénégalais Moustapha Niasse dans son discours de clôture avait souligné : « l'engagement des Togolais à tourner la page du passé pour faire face à l'avenir de leur pays, son développement dans une démocratie apaisée »⁴. Pour le président Gnassingbé Eyadema, « cet accord balise la voie de notre cheminement vers une démocratie apaisée »⁵. Le Professeur Léopold Gnininvi pour sa part avait affirmé que :

C'est l'accord le plus fiable, le plus utilisable en ce sens qu'il y a une dose de dispositions concrètes et une dose de dispositions de conscience. J'ai l'impression que les responsables de la mouvance présidentielle ont signé cela de gaité de cœur. Eux tous se sont sentis soulagés et nous allons tous œuvrer pour que ce soit un succès⁶.

Le président du CAR, Me Yawovi Agboyibor renchérit en soulignant que :

Au lieu de satisfaction, je dirai plutôt que j'éprouve un sentiment de soulagement parce que les conditions dans lesquelles nous avons discuté et surtout avant la conclusion de cet accord, il y avait des raisons à s'interroger. Oui, il y avait eu des moments parfois d'intenses émotions et on se demandait si on arrivera à un accord. Mais grâce à Dieu finalement, on a abouti à cela⁷.

Le fondateur de l'UTD, Edem Kodjo, a aussi donné son point de vue sur cet accord. Pour lui,

après des séances de nuits, et des efforts de toutes les parties, nous sommes arrivés à un accord qui englobe l'ensemble de l'opposition. Je citerai en première place la certitude que nous aurons désormais les consultations électorales propre. Et c'est cela qui est le plus important⁸.

Eu égard à toutes ces différentes interventions des acteurs politiques, on eût dit que le Togo a pris désormais un nouveau départ pour une bonne gouvernance et une démocratie participative. En réalité, cet accord est sensé baliser la voie pour une participation inclusive aux élections législatives anticipées annoncées. Un

⁴Togon° 5577 du 30 juillet 1999, p.1

⁵Togon° 5577 du 30 juillet 1999, p.4

⁶Togon° 5577 du 30 juillet 1999, p.4

⁷Togon° 5577 du 30 juillet 1999, p.6

⁸Togon° 5577 du 30 juillet 1999, p.6

comité paritaire de suivi était mis en place pour le déroulement des différents points de cet accord. Mais la suite des événements a laissé entrevoir que ce ne fut qu'un marché de dupe. D'un côté, le gouvernement, malgré toute sa bonne volonté, n'avait pas fait une véritable ouverture permettant à la classe politique de l'opposition de se retrouver dans le jeu électoral. De l'autre, l'opposition n'était pas véritablement unie et n'avait pas une stratégie politique clairement définie. Cette situation n'avait pas rendu la tâche facile au comité de suivi mis en place pour la gestion des clauses de cet accord. Le boycott des législatives anticipées de 2002, qui ont suivi la signature des accords par l'opposition, est la preuve vivante que l'accord-cadre de Lomé fut un échec. Sept années plus tard, les protagonistes de la scène politique togolaise se retrouvent pour un nouvel accord en 2006.

La vie politique togolaise avait évolué avec les problèmes de gouvernance au sommet de l'Etat jusqu'en 2004, où le gouvernement a souscrit à 22 engagements auprès de l'Union européenne (UE). Ces engagements lui ont donné un cahier de charges à mettre en œuvre pour améliorer la gouvernance et renouer avec la coopération. En effet, ces engagements avaient été signés par le gouvernement togolais à Bruxelles pour juguler « le déficit démocratique », au nom duquel l'UE a coupé ses relations de coopération avec le Togo, en 1993. Un dialogue inter-togolais s'ouvre alors à Lomé le 21 avril 2006. Les différents sujets débattus au cours de cette rencontre n'ont pas trouvé de véritables solutions. Il s'agit, entre autres, de nouvelles élections présidentielles à deux tours, de la réforme de la constitution et des institutions de la République, du vote de la Diaspora et surtout de la refonte des missions des forces armées togolaises, etc.

Pour sortir de cette impasse, les différents protagonistes ont alors unanimement accepté comme solution intérimaire pour relancer un débat franc, la désignation d'un facilitateur africain et la poursuite du dialogue à Ouagadougou entre le 7 et 19 août 2006. Le président Blaise Compaoré du Burkina Faso, a été

choisi d'un commun accord. Les discussions à Ouagadougou ont accouché d'un accord dénommé, « Accord Politique Global (APG) ». Toutes les délégations, ainsi que leur hôte burkinabé, se donnèrent rendez-vous à Lomé le 20 août 2006 pour la signature de cet accord. Il a été signé par le RPT, le parti au pouvoir et 5 partis de l'opposition traditionnelle, notamment le CAR, la CDPA, la CPP, le PDR et l'UFC, le gouvernement ainsi que deux organisations de la société civile, en l'occurrence, le Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement (GF2D), et le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP/T). Cet accord politique global, censé mettre fin à quinze ans de crise, prévoit la formation d'un gouvernement d'union nationale et met fin aux conditions de nationalité qui empêchaient certains partis de l'opposition à présenter leurs candidats aux élections.

Dans une déclaration diffusée depuis New York au lendemain de cette signature, le secrétaire général de l'organisation des Nations Unies (ONU), Koffi Annan, a félicité le président burkinabé Blaise Compaoré, qui a servi de médiateur dans la conclusion de cet accord et a facilité le processus qui a mené à l'heureuse conclusion du dialogue inter-togolais. Il a également encouragé l'esprit de conciliation et de compromis manifesté par les leaders politiques togolais tout du long du processus, s'est enfin réjoui de l'engagement du président Faure Essozimna Gnassingbé⁹ et l'a exhorté à veiller à la mise en œuvre rapide et entière de l'accord. Le patron de l'ONU a enfin appelé la communauté internationale à assister le Togo dans « la consolidation de ce nouveau chapitre du processus de réforme démocratique engagé, au travers d'une coopération et d'un soutien renouvelés et accrus, en particulier pour la revitalisation de l'économie »¹⁰.

⁹ Le président Faure Essozimna Gnassingbé a accédé au pouvoir suite aux élections du 24 avril 2005, après le décès de son père, Gnassingbé Eyadéma.

Après la signature de l'APG, et l'exhortation du secrétaire général des Nations unies, l'atmosphère sociopolitique togolaise s'est progressivement améliorée.

5. Accords politiques et changement de la vie sociopolitique togolaise

Le lendemain de la signature des deux différents accords politiques de 1999 et 2006, eut des fortunes diverses sur l'évolution politique au Togo. Si les événements politiques intervenus après l'accord –cadre de Lomé ont été moins reluisants, ceux de l'après APG ont mis un tant soit peu le Togo sur les rails d'une gouvernance inclusive.

6. Du boycott des élections

législatives anticipées de 2002 à la révision de la constitution togolaise de 1992

Le comité paritaire de suivi (CPS) mis en place après la signature de l'accord cadre de Lomé, n'avait pas trouvé un terrain d'entente pour l'organisation du scrutin anticipé de 2002 qui constitue le point d'orgue de l'accord signé. Les membres dudit comité se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter des conditions d'organisation de cette élection anticipée. Le point crucial des discussions fut la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour une élection transparente et acceptable par tous. C'est ainsi que le scrutin de 2002 a été plusieurs fois reporté. Le 16 octobre 2001, fut la première date publiée par Arthème Ahoomey Zunu, président de la CENI. Cette date n'ayant pas fait l'unanimité, les discussions se sont poursuivies au CPS et la CENI avait finalement reporté ces élections au 10 mars 2002. Après publication de cette date, l'opposition a parlé de manipulation du gouvernement pour précipiter les choses puisque jusqu'à cette date, beaucoup de choses restaient encore à réaliser, notamment, la révision des listes électorales, l'établissement et la délivrance des cartes d'électeurs. Même l'Assemblée nationale de 1999,

¹⁰ <https://news.un.org/fr/story/2006/08/96752> Togo : Kofi Annan salue l'accord global signé par les partis politiques du pays. Consulté le 20 mai 2025 à 10h.

n'avait pas encore été dissoute¹¹. Face à ce dilemme, le scrutin fut reporté à une date ultérieure.

Le corps électoral fut finalement convoqué le 27 octobre 2002 par décret présidentiel pris au conseil des ministres le 16 septembre 2002. Dans ce méli-mélo, avant la prise de ce décret, quelques réformes sont opérées pour faire aboutir le processus électoral.

Face à des difficultés pour former la CENI, le gouvernement avait confié l'organisation électorale à un comité de 07 magistrats dirigé par le juge Abalo Pétchébébia. En confiant l'organisation de ce scrutin à ce comité, les partis de l'opposition traditionnelle n'avaient pas approuvé cette attitude du gouvernement et ils avaient déclamé une mauvaise organisation du processus électoral. Cet acte posé par le pouvoir a été ainsi balayé du revers de la main par l'opposition. Pour Me Yawovi Agboyibo, « Il n'est pas question pour nous d'accepter d'aller aux élections dans ces conditions »¹². Jean Pierre Fabre, Secrétaire général de l'UFC renchérit :

Le gouvernement fait ce qu'il veut. Nous ne participerons pas à des élections qui n'ont pas pour base l'accord cadre de Lomé. Sans le code électoral consensuel, nous ne sommes pas partants et le peuple doit se mobiliser pour empêcher ces élections et ramener le régime à la raison¹³.

Dans le même registre, le secrétaire adjoint de la CDPA, Martin Aduayom, qui au nom du front uni de l'opposition ADDI-CAR, CDPA-UDS TOGO, réitéra :

Ces genres de pratiques signifient qu'on ne prend pas en compte les préoccupations de la population. On veut aggraver la situation du pays ; on se lance dans une fuite en avant perpétuelle. L'organisation des élections dans les conditions qu'on soit aujourd'hui, veut dire qu'on veut empêcher l'opposition de prendre part à ces élections-là¹⁴.

¹¹ Crocodile, n° 497 du 31 août 2000, p.6

¹² Déclaration de Me Agboyibor sur RFI le 15 mars 2002

¹³ Crocodile n° 57 du 25 septembre 2002, p.3

¹⁴ Crocodile n° 57 du 25 septembre 2002, p.3

A l'analyse, ces trois opposants au régime du président Gnassingbé Eyadéma, fustige l'organisation de ce scrutin qui n'est pas inclusif selon eux. La démission et la réaction du Premier Ministre Agbéyomé Kodjo, membre du RPT, n'apporte pas de l'eau leur moulin? En effet, quelques semaines avant la date de convocation du corps électoral par décret présidentiel, le Premier Ministre avait rendu son tablier. Après son départ de la primature, il avait accordé une interview à la Radio France Inter (RFI) au cours de laquelle il affirmait que :

Le pouvoir tient son maintien au-delà de 2003. Le président de la République craint que si l'opposition participait aux élections, il perdrait. Je pense que si réellement le président Eyadéma veut quitter le pouvoir en 2003, comme l'indique la constitution et qu'il l'a promis au président français Jacques Chirac et à la communauté internationale, on ferait une croix sur ces élections législatives anticipées aujourd'hui et faire en sorte que des personnalités comme Gilchrist Olympio puisse être également au rendez-vous de 2003¹⁵.

A travers cette déclaration, tout porte à croire que le Premier Ministre n'est pas en odeur de sainteté avec l'ensemble de son gouvernement et de facto avec le chef de l'Etat. Ce malentendu au sein même du parti au pouvoir aurait rejailli à coup sûr sur cette organisation électorale. Malgré tout, le scrutin eut lieu sans la classe politique de l'opposition qui avait décidé de ne pas y participer. En dépit de ce boycott, à la clôture des candidatures, on enregistra 16 partis politiques avec 134 candidats dont 08 candidats indépendants¹⁶.

Pour cette troisième législature de la 4^e République, les résultats définitifs des élections donnés par le président du comité des 7 magistrats, le RPT avait recueilli 72 sièges sur les 81 à pourvoir. Les autres partis se réclamant de l'opposition, avaient gagné 08 sièges. Un (01) siège était revenu à un indépendant. En réalité, tous ces partis et les candidats indépendants qui avaient participé à cette échéance, n'étaient que des colistiers du parti au

¹⁵ Interview d'Agbéyomé Kodjo accordé au journaliste Karine Franck le 03 septembre 2002 sur la radio France Inter (RFI).

¹⁶ Togo Presse du 30 septembre 2002, p.6

pouvoir. La suite des événements politiques le prouve à suffisance. Ce nouveau boycott a permis au RPT, parti au pouvoir, comme en 1999, de rempiler au cours de ce scrutin anticipé de 2002. Il devient ainsi de nouveau, le parti majoritaire à l'hémicycle. Cette majorité absolue a permis au parti présidentiel de procéder à une révision de la constitution de la 4^e République de 1992.

En effet, le 31 décembre 2002, au moment où le peuple togolais était dans la fièvre des fêtes de fin d'année, un événement important s'est produit à l'Assemblée nationale. Il s'agit de la révision de la constitution de la 4^e République Togolaise (M. Adikou, 2022, p.224).

En réalité, une constitution peut être révisée ou modifiée pour l'adapter aux évolutions politiques, économiques et sociales du pays suivant une procédure légale. Cette procédure a été prévue au sein même de la constitution. Par exemple au Togo, selon l'article 144 de la constitution de 1992 :

L'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au Président de la République et à un cinquième (1/5) au moins des députés composant l'Assemblée Nationale, (...) Le projet ou la proposition de révision est considéré comme adopté, s'il est voté à la majorité des quatre cinquièmes (4/5) des députés composant l'Assemblée Nationale¹⁷.

En invoquant cet article, cette révision constitutionnelle ne souffre d'aucune irrégularité. Mais la question est de savoir, s'il y a nécessité ou non de changer la constitution en ce moment. Toujours est-il que ce fut à l'unanimité que cet exercice a été fait par les parlementaires présents ce jour. Selon les termes de son président, Fambaré Natchaba, plusieurs articles ont été «toillettés».

Sur les 34 articles révisés¹⁸, le plus important fut l'article 59, portant mandat présidentiel. Cet article souligne que : « Le président de la République est élu au

¹⁷ Confer la constitution togolaise de 1992, titre III, alinéa 1

¹⁸ La révision de la constitution est portée sur 34 articles (4, 5, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 62, 64, 65, 66, 67, 70, 77, 78, 79, 81, 97, 98, 100, 101, 104, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 159). Confer Togo Presse du 31 décembre 2002, p.3

suffrage universel direct pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. En aucun cas, nul ne peut faire plus de deux (02) mandats ». Après le toilettage, il se reformule ainsi : « Le président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq (05) ans. Il est rééligible ».

In fine, le mandat présidentiel fut à partir de la révision de 2002, un mandat illimité. Ainsi le Général Gnassingbé Eyadema peut briguer d'autres mandats à la tête du Togo. Ce dernier confia à la presse : « J'ai tenté de me retirer depuis 1969, mais c'est le destin qui a voulu que je sois à la tête de ce pays malgré moi »¹⁹. Il ajouta qu'il a décidé de briguer un autre mandat pour éviter la guerre civile au Togo²⁰. La suite nous en dit long. Il se présenta alors à l'élection présidentielle de 2003 et la remporta. La gouvernance au sommet de l'Etat était toujours critiquée par les bailleurs de fonds et la coopération n'est pas toujours rétablie. Ce qui contraint le gouvernement dirigé par le Premier Ministre Koffi Sama, le 14 avril 2004, à souscrire à Bruxelles avec l'Union Européenne, 22 engagements en vue de remédier comme évoquer plus haut, au déficit démocratique. Dans la recherche des solutions pour honorer à ses engagements, la crise sociopolitique s'accrut au Togo jusqu'au décès le 05 février 2005 du président Gnassingbé Eyadema. Après la disparition du chef de l'Etat, on assista à une crise de succession avec à la clé une nouvelle élection organisée le 24 avril 2005. Ce scrutin fut remporté sur fond de polémique par Faure Essozimna Gnassingbé qui hérita de la nouvelle constitution avec un mandat illimité (M. Adikou, 2022, p.228).

Les gouvernements successifs mis en place sous le magistère du nouveau président de la République, s'est engagé dans les réformes avec la signature de l'APG qui avait assaini dans un futur immédiat l'atmosphère sociopolitique au Togo avec la reprise de coopération avec l'Union Européenne.

¹⁹ Évènement n°28 du 16 février 2002, p.4.

²⁰ ²⁰ Évènement n°28 du 16 février 2002, p.4.

7. Reprise de la coopération avec l'Union européenne

Pour la reprise de la coopération, plusieurs points inscrits à l'agenda de l'APG ont plus ou moins été exécutés.

Le point I de l'Accord politique global (APG) qui concerne l'organisation des élections libres, crédibles et transparentes, peut être considérée comme réalisée, puisque le gouvernement d'union nationale mis en place et dirigé par le Premier Ministre, Me Yaovi Agboyibor, avait organisé une élection législative inclusive, le 14 octobre 2007, qui a conduit à l'installation d'une Assemblée nationale plurielle. Quand bien même de violentes critiques ont été faites sur l'organisation de ce scrutin, notamment sur le découpage électoral, ce parlement regroupait 50 députés issus du RPT, 27 députés de l'UFC et 04 députés du CAR. Le débat politique parlementaire fut désormais animé par ces trois partis politiques²¹.

Au titre du point II de l'APG qui prend en compte les questions de la sécurité des biens et des personnes, de l'impunité, du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, du pardon et de la réconciliation ont été partiellement exécutées. En effet, de nombreux réfugiés togolais qui avaient fui le pays pour se réfugier au Ghana et au Bénin après les violences postélectorales d'avril 2005, sont rentrés au Togo à la suite d'un climat apaisé. Malgré tous, certains Togolais avaient choisi de s'installer dans les camps construits dans les pays voisins, parce qu'ils estimaient que leur sécurité n'étaient pas encore totalement assurée au Togo. Au chapitre du pardon et de la réconciliation, une Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR) a été installée en 2009, par un décret pris en conseil des ministres. Cette commission dirigée par un prélat, Monseigneur

²¹ Rapport des organisations de la société civile et des organisations syndicales : État des lieux avant l'élection présidentielle de 2010, le Togo entre la crise et la relance, p.11

Nicodème Barrigah Benissan, est un organe censé sonder les causes profondes des violences politiques dans l'histoire du pays, surtout en période électorale, entre 1958 et 2005. En avril 2012, après trois ans de travaux, la commission avait remis son rapport final au président Faure Gnassingbé. L'une des 68 recommandations contenues dans ce rapport, fut la mise en place d'un Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN)²². Ce Haut-Commissariat est devenu une réalité en mars 2015.

Des institutions comme la Cour constitutionnelle, la Cour des comptes et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), ont été mises en place comme le recommande le point III de l'APG. Ce point avait enjoint le gouvernement à mettre en œuvre des réformes institutionnelles et constitutionnelles afin de poser les bases de la démocratie, d'organiser une élection présidentielle crédible et d'apaiser la vie politique. Bien que ces différentes institutions soient sujettes à polémique, l'on doit reconnaître que cela vient donner de l'eau au moulin de la gouvernance politique et sociale au Togo. Un gouvernement d'union nationale fut alors mis en place et dirigé par un Premier Ministre, Me Yaovi Agboyibor nommé le 16 septembre 2006. Cette recommandation répondait au point 4 de l'APG qui stipule qu' « un gouvernement d'Union nationale soit ouvert aux partis politiques et aux organisations de la société civile, dans un esprit de réconciliation nationale et de confiance mutuelle pour la consolidation du processus d'apaisement »²³. Bien que l'UFC n'avait pas souhaité rejoindre ce gouvernement d'union nationale. Pour la mise en œuvre des différents points de l'APG, un cadre permanent de dialogue et de concertation (CPDC), a été mis en place. Ce cadre regroupait toutes

²² <https://www.jeuneafrique.com/350431/Togo-dix-ans-apres-sa-signature-que-reste-t-il-de-l-Accord-politique-global/> ? Publié le 19 août 2016 par Edmond D'Almeida. Consulté le 5 juin 2025 à 9h.

²³ Paragraphe IV.4.1 alinéa 2 de « *l'Accord politique global* » confer www.republicoftogo.com, consulté le 20 avril 2025 à 11h.

les sensibilités politiques qui se retrouvent pour des débats constructifs. La création de ce cadre permanent est prévue au point V de l'APG, qui prévoyait la création de conditions susceptibles de faciliter la mise en œuvre des clauses de l'accord²⁴.

Selon l'article 2 du décret N° 2008- 144/ PR du 17/ 11/ 2008 portant création du CPDC, ce cadre a une double fonction. Il est chargé, dans un premier temps, de créer, par le dialogue et la concertation, les conditions de stabilité et de consolidation des institutions démocratiques et républicaines. Toutes les questions d'intérêt national ou des principes démocratiques peuvent faire l'objet de débat au sein du CPDC. Dans un deuxième temps, il est chargé de renforcer l'unité nationale par l'enracinement de la culture citoyenne au sein des populations²⁵. Ce cadre a été le théâtre des discussions entre les acteurs politiques. Quand bien même leurs points de vue y ont été plusieurs fois divergents, il faut reconnaître, que ce fut un cadre qui leur avait permis de se retrouver et redynamiser le débat politique au Togo.

Au regard de toutes ces efforts du gouvernement et de la classe politique togolaise dans la mise en œuvre des 22 engagements et de quelques points de l'APG, l'Union européenne a trouvé que la situation sociopolitique togolaise a eu quelques avancées notables. Ainsi, le gouvernement togolais et l'Union européenne ont signé une convention de déblocage de fonds pour appuyer le développement des zones rurales. La signature de cette convention marque la reprise de la coopération de l'UE avec la République togolaise, coopération qui avait été suspendue en 1993 en raison de l'incapacité de Lomé à mettre en œuvre les réformes politiques souhaitées²⁶.

²⁴ Rapport des organisations de la société civile et des organisations syndicales : État des lieux avant l'élection présidentielle de 2010, le Togo entre la crise et la relance, p.11

²⁵ JORT du 19 décembre 2008 p.3

²⁶ <https://www.inter-reseaux.org/ressources/> publié dans Ressources le 7 septembre 2006. Consulté le 5 juin 2025 à 11h.

Conclusion

Les signatures de l'accord-cadre de Lomé et de l'accord politique global (APG) ont joué un rôle décisif dans le processus de démocratisation au Togo. S'il est vrai que l'effet induit du premier accord, a été plus problématique, il est également vrai que le second a été plus rassembleur. Ainsi, après la signature de l'APG, le processus de démocratisation au Togo avait repris du poil de la bête. La gouvernance politique avait été considérablement améliorée. Les événements qui ont suivi cette période, ont montré à suffisance que la démocratisation est une quête et non une conquête. Au demeurant, une chose est de signer des accords, une autre chose est de respecter les clauses qui y sont contenues.

Références bibliographiques

Journaux

Évènement n°28 du 16 février 2002
Crocodile, n° 497 du 31 août 2000
Crocodile n° 57 du 25 septembre 2002
Marché nouveau N°002 Togo
Togo n° 5577 du 30 juillet 1999, p.4
Togo Presse du 30 septembre 2002
Togo Presse du 31 décembre 2002.

Imprimés officiels

Constitution togolaise de 1992
Journal officiel de la République Togolaise
Rapport des organisations de la société civile et des organisations syndicales :
État des lieux avant l'élection présidentielle de 2010, le Togo entre la crise et la
relance, février 2010, 38p.

Sources électroniques

<https://www.inter-reseaux.org/ressources/> publié dans Ressources le 7
septembre 2006

www.republicoftogo.com

<https://www.jeuneafrique.com/350431/>

<https://news.un.org/fr/story/2006/08/96752>

<https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/ORSTOM/136392>

Bibliographie

Adikou Missiagbéto, 2008, *La Conférence Nationale et son impact sur la vie politique au Togo de 1990 à 2003*, Mémoire de maîtrise en Histoire contemporaine, Université de Lomé (Togo), 104 p.

Adikou Missiagbéto, 2022, « La révision constitutionnelle de 2002 et ses conséquences politiques au Togo de 2015 à 2020 », in *Akoféna*, Revue semestrielle, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire), Vol 2, N° 06 p.424-437.

Ahossey Kossi, 2022 « Aide publique au développement et gouvernance démocratique : le cas de la coopération entre le Togo et l'Union Européenne » in *International Journal of Social Sciences and Scientific Studies*, p. 202-219.

Degli Jean Yaovi . 1996, *Togo : La tragédie africaine. Togo : Les espoirs déçus d'un peuple*, Paris, Nouvelles du Sud, 450p.

Eboussi- Boulaga, 1999 : *Les conférences nationales en Afrique*, Paris, Karthala, 210p.

Kodjo Koffi, 1999 Togo : les deux ruptures de; la coopération (1993 et 1998) in *Afrique*

Contemporaine N°189, p.65-66

Okana Vincent, 1998, « le virage démocratique et la transition », in *marché nouveau* n° 002 p.42- 45